

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 19 janvier 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Barbara Beugger  
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

## **1. Séance ordinaire**

---

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

**QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

**QUE** soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

10.1 Adoption du premier projet de *Règlement numéro 2021-335 modifiant le Règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme pour revoir le tracé de la rue Lajoie*

10.2 Adoption du premier projet de *Règlement numéro 2021-336 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 pour recevoir les normes relatives aux projets intégrés*

**ADOPTÉE**

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et des séances spéciales du 15 décembre 2020
- 

002-01-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et des séances spéciales du 15 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2. Dépôt de documents**

---

1. Procès-verbal du 18 novembre 2020 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
2. Procès-verbal du 16 décembre 2020 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**3. Finances**

---

3.1 Comptes à payer

---

003-01-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2020 pour une somme totale de 65 344,34 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 52 597,08 \$.

**ADOPTÉE**

3.2 Autorisation de paiement à la firme Shellex

---

004-01-2021

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 397-11-2019 octroyant le mandat à la firme Shellex, pour des services professionnels pour la réfection de la rue des Érables ;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 14631 d'un montant de 1 000,00 \$ plus les taxes applicables, couvrant une partie des plans, devis et documents d'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de cette facture;

**QUE** soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le budget courant.

**ADOPTÉE**

- 3.3 Adoption du règlement numéro 2020-334 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2021
- 

005-01-2021

**ATTENDU QUE** ce Conseil municipal a, le 15 décembre 2020, adopté le budget de la Municipalité d'Upton pour l'année financière 2021;

**ATTENDU QUE** ledit budget prévoit des dépenses, autres activités financières et affectations de l'ordre de 3 809 868 \$ et des revenus égaux à cette somme;

**ATTENDU QU'**une partie des recettes proviennent de taxes et compensations pour une somme de 2 009 310 \$;

**ATTENDU QUE** l'évaluation totale des immeubles imposables de la Municipalité est de 342 363 900 \$;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil du 15 décembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

- 3.4 Autorisation de paiement pour la firme Les Services EXP inc.
- 

006-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Services EXP inc. a été mandatée, selon la résolution numéro 372-10-2018 pour la fourniture de services professionnels en lien avec la réfection de ponceaux et de travaux de voirie sur diverses routes;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 594287 au montant de 875,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant les plans émis après construction;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture;

**QUE** pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**ADOPTÉE**

3.5 Autorisation de paiement – Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure Levis)

---

007-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure Levis) a été mandatée, selon la résolution numéro 230-08-2020 pour la vidange des boues de la station d'épuration;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 93183348 reliée au décompte numéro 1, d'un montant de 71 402,49 \$ incluant toutes les taxes applicables et une retenue contractuelle de 5%;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur François Desjardins, ing., M. ing. de la firme Shellex Groupe Conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture;

**QUE** soit utilisé pour pourvoir au paiement le budget courant ainsi que le surplus accumulé affecté.

**ADOPTÉE**

3.6 Autorisation de paiement pour la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

---

008-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée, selon la résolution numéro 038-02-2020 pour la fourniture de services professionnels en recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 2340 au montant de 1 209,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant des heures d'assurance qualité, de planification et de réunion de démarrage;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture;

**QUE** pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

**ADOPTÉE**

**4. Administration**

---

4.1 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

---

009-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour l'année 2021 et de défrayer à l'ADMQ le montant pour la cotisation annuelle et l'assurance, et ce, pour un montant total de 885,00 \$, incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

4.2 Appui au projet de Loi C-213, *Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments*

---

010-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi canadienne sur l'assurance médicaments* présentée en février 2020 est une nouvelle mesure législative fédérale avant-gardiste fondée sur les recommandations du Conseil consultatif présidé par le Dr Hoskins concernant la mise en œuvre d'une assurance médicaments et inspirée de la *Loi canadienne sur la santé*;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi canadienne sur l'assurance médicaments* précise les conditions et les critères que les régimes d'assurances médicaments provinciaux et territoriaux doivent respecter pour être admissibles à un financement fédéral, soit les principes fondamentaux que sont la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité;

**CONSIDÉRANT QU'**autrement dit, un régime d'assurance médicaments public et universel étendra la couverture des médicaments d'ordonnance à chaque Canadien(ne), tout en permettant des économies de plusieurs milliards de dollars par année. Selon le rapport final du Conseil consultatif présidé par le Dr Hoskins, un régime public et universel d'assurance médicaments, une fois pleinement mis en œuvre, permettra de réduire les dépenses annuelles liées aux médicaments sur ordonnance de cinq (5) milliards de dollars. Les entreprises et les employés(es) verraient leurs coûts de médicaments sur ordonnance réduits de 16,6 milliards de dollars par an, et les familles, de 6,4 milliards de dollars par an;

**CONSIDÉRANT QUE** même si, selon une étude récente de l'Angus Reid Institute, un régime d'assurance médicaments universel récolte un appui quasi unanime au sein de la population canadienne, de puissants intérêts dans les secteurs pharmaceutiques et des assurances exercent des pressions pour bloquer ce programme essentiel et protéger leurs profits;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** la Municipalité d'Upton unie sa voix à celle d'autres municipalités d'un bout à l'autre du Canada pour appuyer officiellement le projet de loi C-213;

**QUE** nous ferons connaître cet appui dans l'ensemble du pays.

**ADOPTÉE**

- 4.3 Publication du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire d'Upton
- 

011-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** pour se conformer aux dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique;

**CONSIDÉRANT QU'**ils peuvent être publiés dans le journal municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser la distribution à chaque porte (journal municipal) du document explicatif relatif au budget 2021 et au programme triennal d'immobilisations.

**ADOPTÉE**

- 4.4 Offre de services pour la préparation des T4 et Relevés 1
- 

012-01-2021

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la production des T4 et Relevés 1 pour l'exercice financier 2020;

**CONSIDÉRANT L'**offre de services de la firme FBL comptables agréés qui propose de produire les documents pour des honoraires estimés à 3 825,00\$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit retenue l'offre de services de la firme FBL S.E.N.R.L.

**ADOPTÉE**

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2020

---

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2020 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

5.2 Remerciements au pompier monsieur Jonathan Letarte

---

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à sa démission, monsieur Jonathan Letarte quitte son poste de pompier en date du 13 janvier 2021 afin de poursuivre ses études dans le domaine de l'incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de remercier monsieur Letarte pour ses années de service.

**ADOPTÉE**

**6. Transport et voirie**

---

6.1 Demande de permis d'intervention pour des travaux dans l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec pour l'année 2021

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période se terminant le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

013-01-2021

014-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00 \$);

**QUE** la Municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée;

**QUE** la directrice générale et le directeur des travaux publics soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentants autorisés de la Municipalité d'Upton;

**QUE** la présente résolution soit valide pour l'année en cours, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

## **ADOPTÉE**

### **7. Hygiène du milieu**

---

Cette section ne comprend aucun sujet.

### **8. Loisirs, culture et vie communautaire**

---

#### **8.1 Dépôt du registre de dons et commandites**

---

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.



015-01-2021

8.1.1 Demande de don – Centraide Richelieu-Yamaska

**CONSIDÉRANT LA** demande de don reçue le 21 décembre 2020 de Centraide Richelieu-Yamaska;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme soutient plus de quinze (15) organismes qui œuvrent auprès des jeunes et qui contribuent à leur apporter espoir et assistance;

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'offrir un don, d'un montant de 50,00 \$ à Centraide Richelieu-Yamaska.

**ADOPTÉE**

016-01-2021

8.1.2 Demande de don – Dystrophie musculaire Canada

**CONSIDÉRANT LA** demande de don de Dystrophie musculaire Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme a pour mission d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies neuromusculaires en finançant adéquatement la recherche d'un traitement curatif, en fournissant des services et en assurant un soutien constant;

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'offrir un don, d'un montant de 50,00 \$ à Dystrophie musculaire Canada.

**ADOPTÉE**

017-01-2021

8.1.3 Demande de don – Société canadienne du cancer

**CONSIDÉRANT LA** demande de don de la Société canadienne du Cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme a pour mission d'améliorer et sauver des vies en adoptant une approche globale de travail afin de contrer plus de cent (100) types de cancer. La Société canadienne du cancer finance des projets de recherche, offre des services aux personnes touchées par le cancer, défend l'intérêt du public sur des questions liées au cancer, informe et aide les gens à faire des choix sains;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme doit faire face à des coûts en lien avec les nouvelles mesures de sécurité, comme l'équipement de protection individuelle et la désinfection dans les maisons d'hébergement;

**CONSIDÉRANT LA** *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'offrir un don, d'un montant de 50,00 \$ à la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

8.2 Achat d'une estacade de sécurité

Ce sujet est reporté à une assemblée ultérieure.

8.3 Autorisation de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs

018-01-2021

**CONSIDÉRANT LES** demandes de remboursement de frais de non-résidents en lien avec les activités de loisirs reçues au cours du mois de décembre 2020;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient autorisées les demandes de remboursement des frais de non-résident.

**ADOPTÉE**

8.4 Demande d'aide financière au Programme *Emploi été Canada*

019-01-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit mandaté monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales à présenter une demande d'aide financière dans le Programme *Emploi été Canada* pour l'embauche de quatre (4) animateurs de camp de jour et un (1) préposé au prêt de kayak.

**ADOPTÉE**

8.5 Autorisation de présenter une demande d'aide au Programme *Pêche en herbe* et au Programme *Ensemencement des lacs et cours d'eau*

---

020-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le programme *Pêche en herbe*, qui vise à promouvoir la pêche récréative auprès des jeunes de 9 à 12 ans s'adjoint au *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* (PSELCE) du ministère de la Faune et des Parcs (MFFP), qui vise à offrir un soutien financier de 2/3 du montant d'un ensemencement, en offrant un formulaire commun de demande d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit autorisé monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales à présenter une demande d'aide financière dans les deux programmes;

**QUE** pour le Programme d'ensemencement, la demande soit réalisée pour l'achat d'Omble de fontaine, et ce pour un budget de 1 000,00 \$ à payer par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

8.6 Patinoire extérieure – Hiver 2020-2021 et bibliothèque

---

021-01-2021

**CONSIDÉRANT LES** directives de la Direction de la Santé publique en lien avec les rassemblements intérieurs et extérieurs en zone rouge dont fait partie la municipalité d'Upton ainsi que le couvre-feu;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la patinoire, il doit y avoir un maximum de dix (10) joueurs de hockey à la fois et qu'un surveillant doit s'assurer du respect de toutes les règles si la salle des patins est ouverte;

**CONSIDÉRANT QUE** la température se prête bien pour la fabrication de la glace et que si l'on ajoute des superficies de glace à l'extérieur de l'enceinte de la patinoire, un plus grand nombre de citoyens profiteront de l'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la bibliothèque, la location de livres est toujours possible, mais sous réservation et que deux (2) bénévoles âgées de moins de soixante-dix (70) ans pourraient offrir le service les mardis entre 15 et 18 heures;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit ouverte la patinoire en y affichant bien visiblement, les consignes sanitaires, que des superficies de glace à l'extérieur de l'enceinte de la patinoire soient ajoutées et que soit maintenue fermée la salle des patins ainsi que l'accès aux salles de bain;

**QUE** pour la bibliothèque, la location de livres soit possible, avec service de cueillette les mardis, entre 15 et 18 heures.

### **ADOPTÉE**

#### 8.7 Appui au Regroupement récréatif d'Upton

---

022-01-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** la Municipalité d'Upton appuie le dépôt du projet d'aménagement de modules de cardio-boxing (modules de frappe) au Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse;

**QUE** la Municipalité d'Upton s'engage à réserver une partie du terrain des loisirs au Regroupement récréatif;

**QUE** la Municipalité d'Upton atteste sa collaboration avec le Regroupement récréatif pour l'entretien des modules.

### **ADOPTÉE**

#### 8.8 Renouvellement annuel de l'adhésion au FM 103,7 à titre de membre associatif

---

023-01-2021

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement annuel du FM 103,7, radio communautaire qui dessert la MRC d'Acton et toutes les municipalités entre Saint-Hyacinthe, Granby et Drummondville à titre de membre associatif;

**CONSIDÉRANT QUE** cette adhésion donne accès à la Municipalité à l'agenda Uniprix (présentation de ses services, activités, événements de financement et autres) ainsi qu'aux entrevues (entrevues de 3 à 7 minutes au Magasine 360);

**CONSIDÉRANT QUE** l'année dernière la Municipalité avait fait l'achat d'une banque de trente-cinq (35) occasions de publicité de 30 secondes chacune qui permet également la possibilité d'échanges publicitaires;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité renouvelle l'adhésion avec un forfait de trente-cinq (35) occasions, au coût de 297,95 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

- 8.9 Mise sur pied d'un point de dépôt de produits électroniques désuets
- 

Ce sujet est retiré.

**9. Urbanisme**

---

- 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2020
- 

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Adoption du règlement numéro 2020-330 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour permettre des habitations multifamiliales dans la zone 113
- 

024-01-2021

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) dans la zone à dominance résidentielle numéro 113;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par madame Barbara Beugger lors d'une séance du conseil tenue le 3 novembre 2020;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 3 novembre 2020;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

9.3 Demande de dérogation mineure - Rue du Notaire

---

025-01-2021

**CONSIDÉRANT LA** demande de dérogation mineure pour autoriser une largeur minimale continue de 11,00 mètres du lot intérieur pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée sur le lot 4 548 636 situé sur la rue du Notaire au lieu du 12,5 mètres prévu à l'article 5.3 du *Règlement de lotissement*;

**CONSIDÉRANT QUE** le rejet de la demande engendrerait un délai important au demandeur;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT LA** procédure de consultation écrite réalisée à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée ladite demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE**

9.4 Demande de dérogation mineure – 276, rue Principale (Équipements Phaneuf et Théroux)

---

026-01-2021

**CONSIDÉRANT LA** demande de dérogation mineure à la superficie maximale d'une enseigne sur poteau de l'entreprise Phaneuf et Théroux, située au 276, rue Principale (lot 1 957 640);

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation demandée est pour une enseigne de 8,93 mètres carrés alors que l'article 13,6 du *Règlement de zonage* autorise une superficie maximale de 4 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur effectue cette demande puisque la base de l'enseigne existante située au 292, rue Principale s'affaiblit et comporte un risque de tomber et qu'il désire utiliser un poteau existant situé au 276, rue Principale en remplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** le rejet de la demande exigerait au propriétaire de refaire une nouvelle base au même endroit et, par le fait même, de gros travaux;

**CONSIDÉRANT LA** recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT LA** procédure de consultation écrite réalisée à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée ladite demande de dérogation mineure.

### **ADOPTÉE**

#### 9.5 Modification de la résolution numéro 303-10-2012

---

027-01-2021

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 303-10-2012 relative à une demande de dérogation mineure de « Les Entreprises Phaneuf et Théroux Ltée »;

**CONSIDÉRANT LA** demande de dérogation mineure de « Les Entreprises Phaneuf et Théroux Ltée » acceptée en cette séance du conseil pour l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 8,93 mètres carrés au 276, rue Principale (lot 1 957 640), il y a lieu de modifier la résolution 303-10-2012 pour retirer le droit d'installer une enseigne sur poteau au 292, rue Principale (lot 1 957 642);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit retiré le 5<sup>e</sup> alinéa se lisant comme suit : *une enseigne sur poteau ;*

**QUE** soit retiré le 14<sup>e</sup> alinéa se lisant comme suit : *une enseigne sur poteau de 2,44 mètres par 3,66 mètres (superficie de 8,93 mètres carrés) et d'une hauteur de 6,71 mètres;*

**QUE** soit abrogé le 16<sup>e</sup> alinéa se lisant comme suit : *4 enseignes* et soit remplacé par : *3 enseignes;*

**QUE** soit retiré le 19<sup>e</sup> alinéa se lisant comme suit : *et d'une superficie maximale de 4 mètres carrés pour une enseigne sur poteau;*

**QUE** soit retiré le 21<sup>e</sup> alinéa se lisant comme suit : *Considérant la présence d'une enseigne sur poteau déjà existante qui est de la même dimension que l'enseigne projetée;*

**QUE** soit abrogé le 27<sup>e</sup> alinéa se lisant comme suit : *4 nouvelles enseignes* et soit remplacé par : *3 nouvelles enseignes.*

### **ADOPTÉE**

9.6 Dépôt du rapport annuel 2020 du Comité consultatif d'urbanisme

---

Le rapport annuel 2020 du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.7 Dépôt du rapport annuel des permis pour l'année 2020

---

Le rapport annuel des permis remis pour l'année 2020 du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.8 Avis de motion et dépôt du premier projet de *Règlement numéro 2021-335 modifiant le Règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme pour revoir le tracé de la rue Lajoie*

---

028-01-2021

Monsieur Alain Joubert donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption le premier projet de *Règlement numéro 2021-335 modifiant le Règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme pour revoir le tracé de la rue Lajoie*;

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

9.9 Avis de motion et dépôt du premier projet de *Règlement numéro 2021-336 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 pour recevoir les normes relatives aux projets intégrés*

---

029-01-2021

Monsieur Mathieu Beaudry donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption le premier projet de *Règlement numéro 2021-336 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 pour recevoir les normes relatives aux projets intégrés*;

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca).

**10. Divers**

---

10.1 Adoption du premier projet de *Règlement numéro 2021-335 modifiant le Règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme pour revoir le tracé de la rue Lajoie*

---

030-01-2021

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement numéro 2002-89 édictant son plan d'urbanisme ;



**ATTENDU QUE** le conseil souhaite modifier ledit plan d'urbanisme afin de revoir le tracé de la rue Lajoie ;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier son plan d'urbanisme conformément à la section VI du chapitre III de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1)* ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors de la présente séance;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent projet de règlement soit adopté.

**ADOPTÉE**

- 10.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-336 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 pour recevoir les normes relatives aux projets intégrés
- 

031-01-2021

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir les dispositions relatives aux projets intégrés et afin de les permettre dans la zone à dominance résidentielle numéro 108;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1)*;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors de la présente séance;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le présent projet de règlement soit adopté.

**ADOPTÉE**

## **11. Période de questions**

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## **12. Correspondance**

---

032-01-2021

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de décembre 2020.

**ADOPTÉE**

## **13. Levée de la séance**

---

033-01-2021

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 21.

**ADOPTÉE**

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.